



## Championnat de NORMANDIE Mini OGP 2024

Ce Championnat suit les règles générales de vitesse 2024 sauf règles spécifiques prévues dans le règlement suivant :

### Art. 1 – DEFINITION

La Ligue de Normandie et ses clubs mettent en compétition pour 2024, un cycle d'épreuves intitulé "Championnat de Ligue de Normandie Mini OGP" pour des machines n'excédant pas 25 cv.

### Art. 2 – CATEGORIES

**Pré Mini OGP** : Pilotes à partir de 6 ans jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours encadrés par un éducateur, pas de classements officiels. Découverte de la discipline.

Possibilité de louer une moto au tarif de 100 euros ,mise à disposition d'équipements complémentaire de sécurité possible casques gants etc.....Prendre contact avec le référent vitesse ligue Normandie.

**Mini OGP Ligue 115** : Pilotes à partir de 7 ans jusqu'à 12 ans au 31 décembre de l'année en cours. Jusqu'à 80cc 2T à variateur ou 110cc embrayage automatique ou jusqu'à 65cc 2T ou 115cc 4T à boîte de vitesse. Puissance maximum 12cv à la roue arrière. Plaques blanches – Numéros noirs

**Mini OGP Ligue 160** : Pilotes à partir de 9 ans jusqu'à 13 ans au 31 décembre de l'année en cours. Machines limitées à 85cc 2T et 160cc 4T monocylindre. Puissance maximum 15cv à la roue arrière. Plaques noires - Numéros blancs

Les machines électriques sont admises en Mini OGP Ligue 115 et 160 sous réserve de respecter les règles de puissance dans les catégories mentionnées.

**Cat. 125 League** : Pilotes à partir de 10 ans révolus à la date de la manifestation. Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre, de moins de 15cv à la roue arrière. Plaques Blanches - Numéros noirs

**Cat Pit Bike Stock 125** : Pilotes à partir de 10 ans révolus à la date de la manifestation. Machines jusqu'à 125cc libre de commerce de moins de 15Cv à la roue arrière.

**Cat Open** : Pilotes à partir de 12 ans révolus à la date de la manifestation. Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre, de plus de 15cv et moins de 25 cv à la roue arrière. Plaques noires - Numéros blancs

### **Art. 3 – TITRE**

Un titre de champion de Ligue est attribué pour chaque catégorie sous réserve qu'au minimum 5 pilotes aient marqué des points sur les épreuves inscrites au calendrier.

### **Art. 4 – CONCURRENTS**

Les épreuves du Championnat de Ligue Mini OGP sont réservées aux pilotes de toute nationalité titulaires d'une licence NJ, NCO ou une manifestation(\*) délivrées par la F.F.M. pour l'année en cours.

D'autre part, les pilotes devront être en possession du C.A.S.M (à partir de 12 ans) ou du guidon d'argent ou d'or pour les moins de 12 ans. (\*) dans ce cas le participant doit présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs.

Les licences « une manifestation » doivent impérativement être souscrites sur le site fédéral, au plus tard 72h avant le début de la manifestation. Aucune licence ne sera délivrée sur place. Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentante légale ou mandatée.

### **Art. 5 – MACHINES**

Elles doivent répondre aux clauses du règlement technique général Mini OGP et Moto 25 Power 2024 (Règlement en ligne site FFM ) et être munies de trois plaques réglementaires portant le numéro de course, une frontale et deux arrières de chaque côté du dossier de selle.

Les plaques de course sont de forme rectangulaire, dimensions 280 mm x 235 mm.

Dimension des chiffres :

- Hauteur : 14 cm - Largeur : 9 cm
- Epaisseur : 2,5 cm
- Espacement entre deux chiffres : 2,5 cm

Les machines peuvent passer au banc de puissance sur demande de la Direction de Course ou du Jury.

Les moteurs et les boîtiers d'allumage électronique peuvent être plombés par le commissaire technique.

Toute machine ne pouvant satisfaire aux contrôles techniques d'après course dans les 30 minutes qui suivent son entrée au parc fermé est déclassée de la course. Si le banc de puissance est absent ou indisponible, les moteurs et boîtiers électroniques des motos désignées par le Directeur de Course ou le Jury sont plombés jusqu'à l'épreuve suivante. Les pilotes dont les machines auront fait l'objet de ce plombage doivent impérativement présenter celles-ci avec les marques de plombage lors de l'épreuve suivante, où elles sont susceptibles d'être contrôlées.

En cas d'absence du plombage, les points marqués dans les épreuves à compter de celui-ci et y compris celle où les marquages ont été apposés leur sont retirés. La présence d'un compte tours en état de marche et étalonné, indiquant le régime moteur est obligatoire sur toutes les machines.

## Art. 6 – CALENDRIER

Les points permettant d'établir les classements du Championnat de Ligue Mini OGP sont acquis lors des manifestations qui se déroulent aux dates suivantes

- **Samedi 16 Mars 2024** Circuit de la Hague (50) Club HRCJ
- **Samedi 5 Mai 2024** Circuit d'Anneville Ambourville (76) Club TDG Motors
- **Samedi 25 Mai 2024** Circuit de Vendevre (14) Club Moto et Mob Actives 14
- **Samedi 22 Juin 2024** Circuit de Lessay (50) Club Les Pommes Vertes
- **Samedi 31 août 2024** Circuit de la Hague (50) Club HRCJ

Des épreuves peuvent également être ajoutées ou annulées en cours de saison. Le calendrier définitif sera disponible sur le site de la LMN fin janvier 2024.

## Art. 7 – ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement doivent être faites uniquement par Internet, via le site de la LMN rubrique Site d'inscription à partir du 15 Janvier 2024.

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement doivent être confirmées par le paiement correspondant pour chaque épreuve.

L'organisateur doit obligatoirement confirmer l'engagement en joignant les horaires prévisionnels, au plus tard 8 jours après la date de clôture des engagements ainsi que la mise à disposition du paddock pour les concurrents.

Catégorie	Tarif pilote du championnat	Tarif pilote hors championnat
Pré miniGP		50€
Mini 115	80€	90€
Mini 160	80€	90€
125 league	80€	90€
Open 25	80€	90€
PITBIKE 125 STOCK	80€	90€

**Pré Mini OGP** : Possibilité de location d'une YCF au tarif de 100€.

**Les pilotes doivent s'engager au plus tard 30 jours avant la date de l'épreuve. Passé cette date, les engagements sont majorés de 30€ et payables uniquement par CB. Ils sont acceptés dans la limite des places disponibles (\*).**

Les pilotes choisissent leur numéro de course au moment de leur inscription, étant entendu qu'un même numéro ne peut être attribué deux fois et est valable pour l'année. Le n° 1 ne peut être attribué qu'au Champion en titre de la catégorie.

**Pilote déclarant forfait** : Pour tout forfait, un droit administratif de 30 € est retenu et ce, quelle que soit la raison. Cette déclaration doit être faite par écrit ou email auprès de la Ligue. Le justificatif doit impérativement parvenir avant le début des vérifications administratives. En cas de force majeure, la Ligue se réserve le droit d'étudier la demande. Tout forfait intervenant après l'épreuve ne fera l'objet d'aucun remboursement.

**Inscription au Championnat de Normandie Mini OGP 2024** : Une redevance de 50 euros sera obligatoire sur le site d'inscription de la LMN pour s'inscrire au dit Championnat.

## **Art. 8 – TRACE**

Les épreuves se déroulent sur des circuits homologués. La capacité de la piste est fonction des R.T.S. Si un circuit dispose d'un arrêté fixant le nombre maximum de pilotes admis, ce dernier doit être respecté (en accord avec les RTS). Les organisateurs doivent faire figurer le nombre maximum de machines admises sur le règlement particulier de l'épreuve.

## **Art. 9 – VERIFICATIONS ET BRIEFING**

Vérifications Administratives Lors du contrôle, les pilotes doivent présenter personnellement leur licence en cours de validité obligatoirement accompagnée du :

- Guidon d'Argent ou Or pour les jeunes de 7 à 11 ans révolus ou du
- CASM à partir de 12 ans. Ils reçoivent leur transpondeur.

Le transpondeur est placé sous l'entière responsabilité du concurrent pendant la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration est à la charge du concurrent. Il doit être restitué au plus tard une heure après la fin de la course. En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la Ligue ou à l'adresse du responsable du chronométrage.

Le support de transpondeur est vendu 8 € et restera propriété du pilote. Il est obligatoire. Le transpondeur doit être fixé à l'avant de la machine (sur le tube de fourche derrière la plaque numéro) en position verticale, goupille vers le haut. Vérifications Techniques (voir règlement technique général disponible sur le site de la Ligue)

Le contrôle technique est obligatoire. Les concurrents ne peuvent participer aux essais officiels qu'après avoir satisfait aux vérifications techniques.

Les pilotes doivent présenter personnellement :

- Leur machine propre, exempte de tous marquages antérieurs et équipée des numéros de course,
- Leur équipement conforme à la catégorie : voir Règlement Technique Général

## **Art. 10 - EQUIPEMENTS.**

Les vérifications techniques préliminaires ne concernent que la sécurité, la conformité de la machine est sous la seule responsabilité du pilote.

Les machines peuvent passer au sonomètre, à tout moment, lors des épreuves.

Le changement de moteur est autorisé entre deux manches sous réserve que celui-ci ait été vérifié et marqué lors du contrôle technique.

Le tapis environnemental est obligatoire. Briefing Un briefing est organisé avant les essais.

Les pilotes doivent signer la feuille d'émargement prévue à cet effet. Toute absence entraîne une pénalité de 10 secondes sur le résultat de la première manche. Les mineurs doivent y être accompagnés par leur représentant légal.

## **Art. 10 – ESSAIS ET ESSAIS CHRONOMETRES**

L'organisateur doit prévoir une séance d'essais libres et chronométrés obligatoires d'une durée maximum de 20 minutes.

## **Art. 11 – COURSES**

### **11.1 - Grille de Départ**

La grille est composée en tenant compte du meilleur résultat obtenu lors de la séance d'essais chronométrés. Le pilote placé en pole position, du côté inverse au sens du premier virage suivant l'homologation du circuit, a un mètre d'avance sur le second et ainsi de suite. Sur une même ligne, l'espace entre chaque machine et chaque extrémité au bord de la piste est de 1 mètre minimum. L'espace entre le premier pilote de la première ligne et le premier pilote de la seconde ligne est au minimum égal à 4,5 m. Les grilles des courses 1 et 2 seront identiques.

Le Jury, après avis du Directeur de course, se réserve la possibilité de placer en fond de grille un pilote qui n'aurait pas de temps de qualification.

### **11.2 - Pré-Grille :**

Les machines doivent être présentes, en pré-grille, au minimum 10 minutes avant le tour de formation. Tout retard est sanctionné par 10 secondes de pénalité. Les couvertures chauffantes sont autorisées dans les stands ou sur la pré-grille. Le pilote peut posséder un groupe électrogène transportable de 2000 watts.

### 11.3 - Courses :

Les courses se déroulent en deux manches d'une durée maximum de 20 minutes. Cette durée sera exprimée en nombre de tours et affichée avec les horaires et les grilles de départ sur le panneau d'affichage officiel. Un tour de reconnaissance et un tour de chauffe ligne par ligne sont effectués avant chaque départ. Les coureurs qui n'effectuent pas le tour de reconnaissance peuvent partir pour le tour de chauffe depuis la voie des stands. Ils peuvent prendre leur place pour la course sur la grille de départ, mais sont pénalisés de 10 secondes.

Dans le cas où un pilote n'a pas effectué le tour de chauffe, il peut prendre le départ depuis la sortie des stands après le passage du peloton de coureurs sous les ordres du commissaire de sortie de stand en accord avec la direction de course. En cas de force majeure, la procédure de départ peut être réduite par la Direction de Course. Le départ est donné au feu et à défaut au drapeau national, par le Directeur de Course, pilote assis sur la machine, moteur en marche.

Tout départ anticipé est sanctionné par une pénalité de temps de 10 secondes. Interruption de course au drapeau rouge : la procédure appliquée est celle prévue aux articles 6 et suivants des règles générales CNV pour les épreuves de vitesse.

Dans le cas où la course est déclarée WET, elle peut être réduite de 3 tours, mais 2 tours de chauffe seront obligatoires.

Fin de course : Pour être classé dans la course, tout pilote doit avoir accompli au minimum les 75 % de la distance parcourue par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée dans un délai de 3 minutes après la présentation du drapeau à damier (article 7 des règles générales de vitesse).

Drapeau jaune : Le non-respect du drapeau jaune est sanctionné par une pénalité de 10 secondes lors des essais et des courses (en essais, 10 secondes sur le temps retenu pour le placement sur la grille).

Changement de machine : Voir l'article 4 des règles générales CNV.

Pneumatiques : Avant chaque série de course ou d'essai, la piste est déclarée wet ou dry et le pilote choisit les pneus qu'il veut. Le choix des pneumatiques étant libre, si lors d'une course les conditions d'adhérence de la piste changent pour raison de pluie et que la course doit être interrompue, le classement est établi si 50% minimum des tours prévus ont été effectués et les points sont attribués. Si moins de 50% des tours prévus ont été effectués, la course n'est pas recommencée et aucun point n'est attribué.

### Art. 12 – CLASSEMENT

Pour chaque épreuve les points sont attribués aux 15 premiers de chaque manche selon le barème suivant :

1 <sup>er</sup>	2 <sup>èm</sup> e	3 <sup>èm</sup> e	4 <sup>èm</sup> e	5 <sup>èm</sup> e	6 <sup>èm</sup> e	7 <sup>èm</sup> e	8 <sup>èm</sup> e	9 <sup>èm</sup> e	10 <sup>èm</sup> e	11 <sup>èm</sup> e	12 <sup>èm</sup> e	13 <sup>èm</sup> e	14 <sup>èm</sup> e	15 <sup>èm</sup> e
25 pt s	20 pts	16 pts	13 pts	11 pts	10 pts	9 pts	8 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pts

### **Art. 13 – RECOMPENSES**

L'organisateur doit prévoir lors des épreuves des coupes pour les trois premiers de chaque catégorie prévue à l'article 2.

### **Art. 14 – RECLAMATIONS**

(Titre III du Code Sportif National) (Elles doivent obligatoirement être déposées auprès du Directeur de Course dans les délais impartis). Se reporter à l'article 8 des Règles Générales pour les épreuves de vitesse, étant précisé que le montant du droit de réclamation est de 75€. Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, la réclamation doit être assortie d'une caution de 100 €. Cette somme est remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue. Le directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix à l'arrivée. Un pilote contraint de démonter ne peut prétendre à une indemnité quelconque (sauf disposition réglementaire particulière). Tout litige à la suite d'un démontage après la manifestation est tranché par la Ligue, après avis des commissaires techniques responsables du contrôle ; en cas de contestation de la décision, l'instance compétente est le tribunal régional de discipline et d'arbitrage.

### **Art. 15 – SANCTIONS**

Tout manquement aux règlements, tout comportement antisportif (envers les concurrents, les officiels, etc.), toute conduite mettant en danger les autres participants ne peuvent être tolérés et sont passibles de sanctions.

Tout pilote dont la machine dépasse la norme de puissance autorisée, est exclu du classement de la course.

### **Art. 16 – OFFICIELS Sur chaque épreuve :**

- La Ligue nomme un directeur de course, un délégué, un commissaire technique et une équipe chronométrage.

- L'organisateur nomme un directeur de course adjoint, deux commissaires sportifs (cette désignation doit avoir obtenu l'aval de la Ligue) et deux aides techniques.

Tous les officiels désignés doivent être en possession de la qualification correspondante à jour. Il appartient au Délégué (Président du Jury) de communiquer à la Ligue un rapport détaillé sur le déroulement de l'épreuve. Les prescriptions du Code Sportif National, et de ses annexes ainsi que celles du présent règlement sont applicables sur ces épreuves.

#### **Art. 17 – RESPONSABILITES**

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation. Les concurrents sont aussi responsables de leurs accompagnateurs. Cet article doit figurer au règlement particulier de chaque épreuve. Les déplacements en moto dans le paddock doivent se faire au pas. L'usage de trottinettes, vélo ou tout autre moyen de locomotion léger ne peut se faire qu'à titre de déplacements au sein du paddock et non ludiques. Tout concurrent doit adopter un comportement responsable dans le paddock sous peine de sanction.

#### **Art. 18 – LAISSEZ-PASSER**

L'organisateur doit fournir un bracelet au pilote, un bracelet pour le mécanicien, un bracelet pour le panneauteur. Les laissez-passer fournis par les organisateurs ne sont ni vendables ni cessibles à titre gracieux.

Pour toute information complémentaire prendre contact avec le secrétariat de ligue

**MINI 115****PARTIE CYCLE**

<b>Châssis</b>	Origine, mousse de réservoir obligatoire
<b>Fourche</b>	Origine
<b>Amortisseur de direction</b>	Origine (pièce option)
<b>Amortisseurs</b>	Origine
<b>Roues</b>	10 ou 12 pouces
<b>Pneus</b>	Libres
<b>Frein avant</b>	Plaquette, durite, étrier libres, Les vis de fixations et les étriers de frein doivent être arrêté par un fil métallique de sécurité.
<b>Frein arrière</b>	
<b>Guidon</b>	Les extrémités doivent être bouchées avec un matériau solide ou recouvert de caoutchouc, protection de levier coté frein obligatoire
<b>Selle</b>	Origine
<b>Carénages</b>	Origine, le feu arrière rouge est obligatoire.
<b>Tableau de bord</b>	Libre, compte tour obligatoire

**PLAQUES NUMEROS**

<b>Plaque Blanche</b>	Numéros noirs
-----------------------	---------------

**PARTIE MOTEUR**

<b>Puissances max</b>	12cv
<b>Préparation</b>	Zongshen 115 toutes marques
<b>Carters moteurs</b>	les bouchons de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil.
<b>Système de refroidissement</b>	Libre, liquide de refroidissement et additif interdit
<b>Echappement</b>	Libre du commerce, doit respecter les normes en vigueur 93db
<b>Carburateur / Injection</b>	Origine
<b>Démultiplication</b>	libre

**MINI 160****PARTIE CYCLE**

<b>Châssis</b>	Origine, mousse de réservoir obligatoire
<b>Fourche</b>	Origine
<b>Amortisseur de direction</b>	Origine (pièce option)
<b>Amortisseurs</b>	Origine
<b>Roues</b>	10 ou 12 pouces
<b>Pneus</b>	Libres
<b>Frein avant</b>	Plaquette, durite, étrier libres, Les vis de fixations et les étriers de frein doivent être arrêtés par un fil métallique de sécurité.
<b>Frein arrière</b>	
<b>Guidon</b>	Les extrémités doivent être bouchées avec un matériau solide ou recouvert de caoutchouc, protection de levier coté frein obligatoire
<b>Selle</b>	Origine
<b>Carénages</b>	Origine, le feu arrière rouge est obligatoire.
<b>Tableau de bord</b>	Libre, compte tour obligatoire

**PLAQUES NUMEROS**

<b>Plaques noires</b>	Numéros blancs
-----------------------	----------------

**PARTIE MOTEUR**

<b>Puissances max</b>	15cv
<b>Préparation</b>	OGP Zongshen 2s ou 160YX 2s toutes marques
<b>Carters moteurs</b>	les bouchons de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil.
<b>Système de refroidissement</b>	Libre, liquide de refroidissement et additif interdit
<b>Echappement</b>	Libre du commerce, doit respecter les normes en vigueur 93db
<b>Carburateur / Injection</b>	Origine
<b>Démultiplication</b>	libre

**125 league****PARTIE CYCLE**

<b>Châssis</b>	Libre, mousse de réservoir obligatoire
<b>Fourche</b>	libre
<b>Amortisseurs</b>	libre
<b>Roues</b>	Libre, minimum 10 pouces
<b>Pneus</b>	libre
<b>Frein avant</b>	Plaquette, durite, étrier libres, Les vis de fixations et les étriers de frein doivent être arrêté par un fil métallique de sécurité.
<b>Frein arrière</b>	Libre
<b>Guidon</b>	Libre
<b>Selle</b>	libre
<b>Carénages</b>	Libre, le feu arrière rouge est obligatoire.
<b>Tableau de bord</b>	Libre, compte tour obligatoire

**PLAQUES NUMEROS**

<b>Plaques blanches</b>	Numéros noirs
-------------------------	---------------

**PARTIE MOTEUR**

<b>Puissances max</b>	15cv
<b>Préparation</b>	Mixage cadre / Moteur autorisé
<b>Carters moteurs</b>	Libre, les bouchon de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil métallique
<b>Système de refroidissement</b>	Libre, liquide de refroidissement et additif interdit
<b>Cylindre, Piston, culasse</b>	2t : 125cm3 maximum      4t : 250cm3 maximum
<b>Echappement</b>	Libre du commerce, doit respecter les normes en vigueur 93db
<b>Vilebrequin</b>	Libre
<b>Carburateur / Injection</b>	Libre
<b>Admission</b>	Libre
<b>Boite de vitesse</b>	libre
<b>Démultiplication</b>	libre
<b>Arbre à cames</b>	Libre
<b>Allumage</b>	Libre

**OPEN 25****PARTIE CYCLE**

<b>Châssis</b>	Libre, mousse de réservoir obligatoire
<b>Fourche</b>	libre
<b>Amortisseurs</b>	libre
<b>Roues</b>	Libre, minimum 10 pouces
<b>Pneus</b>	libre
<b>Frein avant</b>	Plaquette, durite, étrier libres, Les vis de fixations et les étriers de frein doivent être arrêté par un fil métallique de sécurité.
<b>Frein arrière</b>	Libre
<b>Guidon</b>	Libre
<b>Selle</b>	libre
<b>Carénages</b>	Libre, le feu arrière rouge est obligatoire.
<b>Tableau de bord</b>	Libre, compte tour obligatoire

**PLAQUES NUMEROS**

<b>Plaques noires</b>	Numéros blancs
-----------------------	----------------

**PARTIE MOTEUR**

<b>Puissances max</b>	25cv
<b>Préparation</b>	Mixage cadre / Moteur autorisé
<b>Carters moteurs</b>	Libre, les bouchon de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil métallique
<b>Système de refroidissement</b>	Libre, liquide de refroidissement et additif interdit
<b>Cylindre, Piston, culasse</b>	2t : 125cm <sup>3</sup> maximum      4t : 250cm <sup>3</sup> maximum
<b>Echappement</b>	Libre du commerce, doit respecter les normes en vigueur 93db
<b>Vilebrequin</b>	Libre
<b>Carburateur / Injection</b>	Libre
<b>Admission</b>	Libre
<b>Boite de vitesse</b>	libre
<b>Démultiplication</b>	libre
<b>Arbre à cames</b>	Libre
<b>Allumage</b>	Libre

PITBIKE 125cc STOCK	
PARTIE CYCLE	
Châssis	YCF / RS Factory et libre de commerce
Fourche	Origine constructeur, possibilité réglage compression/détente. 350€ maximum
Amortisseurs	Libre commerce. 350€ maximum
Roues	Jantes à bâtons ou jantes à rayons 300€ maximum la paire en 12 pouces
Pneus	Libres
Frein avant	Libres. Les vis de fixation et les étriers doivent être arrêtés par un métallique de sécurité.
Frein arrière	Etrier origine obligatoire, frein pouce autorisé
Guidon	Libre de commerce, embout de guidon ou protège levier obligatoire
Selle	Libre, hauteur de selle minimum 70cm
Carénages	Plastique d'origine (marque moto et châssis) Feu rouge obligatoire
Tableau de bord	Libre, compte tour obligatoire
PLAQUES NUMEROS	
plaques bleues	numéro blanc
PARTIE MOTEUR	
Puissances max	15cv
Préparation	Aucune modification possible
Carters moteurs	Bloc moteur 125cc Fiddy/Tokawa. Les bouchons de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil
Système de refroidissement	Air / Huile
Cylindre, Piston, culasse	125cc 4t d'origine (2 soupapes uniquement)
Echappement	Libre du commerce, échappement passage bas interdit, doit respecter les normes en vigueur 93db
Vilebrequin	Origine
Carburateur / Injection	28mm maximum
Admission	Libre du commerce, échappement passage bas interdit, doit respecter les normes en vigueur 93db
Boite de vitesse	Fiddy Racer, tokawa, YX
Démultiplication	libre
Arbre à cames	Arbres à cames d'origine au moteur
Allumage	Allumage et boîtier d'origine

